



## **Approbation des plans de construction dans le domaine de l'asile concernant la commune de Rümlang (ZH); centre fédéral pour requérants d'asile Rümlang**

du 27 juin 2022

---

Se fondant sur la demande du 27 juillet 2021 du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le Département fédéral de justice et police (DFJP) a approuvé, sous certaines charges, la construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile sur le territoire de Haselbach.

### *Notification*

La décision sera notifiée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours, elle peut être consultée sur internet, dans la langue de la procédure, à l'adresse

[www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/actualite/meldungen/2022/2022-06-29.html](http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/actualite/meldungen/2022/2022-06-29.html);

il est possible d'obtenir une copie auprès du Secrétariat général DFJP, 3003 Berne.

### *Voies de droit*

La décision du DFJP peut faire l'objet d'un recours écrit et dûment motivé devant le Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall (art. 95/ LAsi<sup>1</sup>).

29 juin 2022

Département fédéral de justice et police

<sup>1</sup> Loi sur l'asile du 26 juin 1998 (RS 142.31).

